

Registre des heures de contrôle : les modalités d'un flicage annoncé...

Saisie de **l'ensemble** des heures de contrôle effectuées sur un **système informatique centralisé**, et fourniture pour chaque contrôleur et chaque plage de contrôle des informations suivantes:

- Nom et prénom
- Heure de début et de fin
- Position occupée
- Contrôleur/Instructeur/Instruit



Alertes hebdomadaires adressées non seulement au **contrôleur** mais également à **l'administration** concernant d'éventuels retards dans la réalisation des heures de contrôle, sans parler des tests de cohérence qui finiront de planter le décor.

Apparition de la notion de **groupes de secteurs en approche** sur lesquels chaque contrôleur devra justifier d'au moins 24 occurrences de 30 minutes minimum.

Alors que la mise en conformité du système actuel d'archivage des heures de contrôle sur la base des exigences de l'EASA ne demanderait qu'un aménagement minime, l'interprétation faite par la DSNA est vécue par les ICNA comme une nouvelle remise en doute de leur professionnalisme. Le message est bien passé. Le zèle des ICNA fera écho à celui de l'administration.